

REGLEMENT 2017-2018
INTERPOLES – jeunes garçons nés en 2000-2001 et 2002

**OBJECTIF PRIORITAIRE : ACCOMPAGNER FAIRE
EMERGER SELECTIONNER**

ESPRIT DE LA COMPETITION

Les Pôles Espoirs, lieux de l'accèsion au haut niveau

- Les Pôles espoirs ont pour objectif ambitieux d'engager la transformation du potentiel identifié au niveau territorial en joueur de haut niveau national et international.
- Il s'agit de faire progresser des handballeurs inscrits sur la liste ministérielle des sportifs «Espoirs» à un niveau permettant leur inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau en catégorie « Jeune » et/ou permettant leur recrutement par un Centre de Formation des Clubs Professionnels.

Le championnat de France Interpoles :

- Etre un support à la détection en vue des sélections nationales.
- Permettre de surveiller les évolutions et l'émergence des athlètes durant le cycle de formation.
- Etre le révélateur du travail effectué dans les structures Pôles.
- Permettre de garder un regard sur les meilleurs joueurs et d'avoir une vision prospective pour chacun des joueurs sur la suite de leur parcours et notamment vers les Centres de Formation agréés et labélisés.
- Le prolongement de la politique détection formation des jeunes arbitres au contact du jeu, dans un environnement serein.

PARTICIPANTS

Tous les pôles labellisés sont concernés par cette compétition.

Cette compétition se déroulera en un seul tour national avec les équipes issues des DOM TOM, selon un calendrier fixé annuellement par la DTN.

Elle est ouverte aux garçons de 15, 16 et 17 ans (nés en 2000, 2001 et 2002 pour la saison 2017/2018).

Le cas échéant, 1 ou 2 équipes pourront être invitées par la DTN afin d'obtenir 16 équipes participantes au tournoi.

ORGANISATION DU TOURNOI

Désignation par la FFHB de l'organisateur sous couvert d'une Ligue Territoriale, suite au dépôt d'un dossier de candidature répondant au cahier des charges spécifique nécessitant au minimum 2 salles et dans un environnement permettant l'hébergement-restauration des 16 délégations à proximité.

J1 : voyage, arrivée pour le diner

J2 : Match poule 1

J3 : Match poule 2

J4 : Match poule 3

J5 : Repos

J6 : ½ finales par niveau (entre 1ers, entre seconds, entre troisièmes et entre 4^{ème} de poule)

J7 : finales par niveau, départ à partir de 16

ARCHITECTURE SPORTIVE DE LA COMPETITION

Compétition sur 5 jours

1er tour : 4 poules de 4 équipes (tirage au sort à partir de 4 pots)

Formule championnat

Tirage au sort pour répartition dans les poules :

Pot 1 (pôle à 3 sites) : Aura, Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Occitanie

Pot 2 (pôle à 2 sites) : Antilles, Bourgogne France Comté, Haut de France, Ile de France (en 2018 ou 2019) et Paca.

Pot 3 (pôle à 1 site) : Bretagne, Centre, Normandie, Pays de la Loire, Réunion.

Pot 4 : 2 équipes invitées

Poule 1: 1 pot 1, 1 pot 2, 5 pot 2, 4 pot 3

Poule 2: 2 pot 1, 2 pot 2, 1 pot 3, 5 pot 3

Poule 3: 3 pot 1, 3 pot 2, 2 pot 3, invite 1

Poule 4: 4 pot 1, 4 pot 2, 3 pot 3, invite 2

2ème tour : demi finales

entre équipes classées au rang 1 de chaque poule

entre équipes classées au rang 2 de chaque poule

entre équipes classées au rang 3 de chaque poule

entre équipes classées au rang 4 de chaque poule

3ème tour : Finales (classement de 1 à 16)

entre les vainqueurs des demi-finales d'une part, d'autre part entre les vaincus des demi-finales

DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE INTERPOLES MASCULIN

Phase de groupe (G1, G2, G3, G4), Tournois à 4 : 2 salles

J1 le 5 mars

1ère Salle, G1 et G2

9h A1/B1, 11h C1/D1

15h A2/B2, 17h C2/D2

2ème Salle, G3 et G4

9h A3/B3, 11h C3/D3,

15h A4/B4, 17h C4/D4

J2 le 6 mars

1ère Salle, G1 et G2

9h B1/C1, 11h A1/D1

15h B2/C2, 17h A2/D2

2ème Salle, G3 et G4

9h B3/C3, 11h A3/D3

15h B4/C4, 17h A4/D4

J3 le 7 mars

1ère Salle, G1 et G2

9h A2/C2, 11h A4/C4

15h A1/C1, 17h A3/C3

2ème Salle, G3 et G4

9h B2/D2, 11h B4/D4

15h B1/D1, 17h B3/D3

POULE 1

N°	Date	Horaire	Salle	Equipe 1	score	Equipe 2	score
1	05-mars	9h	G1	AURA		BOURGOGNE FRANCHE COMTE	
2	05-mars	11h	G1	CENTRE VAL DE LOIRE		PAYS DE LA LOIRE	
3	06-mars	11h	G1	AURA		PAYS DE LA LOIRE	
4	06-mars	9h	G1	BOURGOGNE FRANCHE COMTE		CENTRE VAL DE LOIRE	
5	07-mars	15h	G1	AURA		CENTRE VAL DE LOIRE	
6	07-mars	15h	G2	BOURGOGNE FRANCHE COMTE		PAYS DE LA LOIRE	

POULE 2

N°	Date	Horaire	Salle	Equipe 1	score	Equipe 2	score
1	05-mars	15h	G1	BRETAGNE		GRAND EST	
2	05-mars	17h	G1	NORMANDIE		ANTILLES	
3	06-mars	17h	G1	BRETAGNE		ANTILLES	
4	06-mars	15h	G1	GRAND EST		NORMANDIE	
5	07-mars	9h	G1	BRETAGNE		NORMANDIE	
6	07-mars	9h	G2	GRAND EST		ANTILLES	

POULE 3

N°	Date	Horaire	Salle	Equipe 1	score	Equipe 2	score
1	05-mars	9h	G2	Belgique		REUNION	
2	05-mars	11h	G2	ILE DE France		OCCITANIE	
3	06-mars	11h	G2	Belgique		OCCITANIE	
4	06-mars	9h	G2	REUNION		ILE DE France	
5	07-mars	17h	G1	Belgique		ILE DE France	
6	07-mars	17h	G2	REUNION		OCCITANIE	

POULE 4

N°	Date	Horaire	Horaire	Equipe 1	score	Equipe 2	score
1	05-mars	15h	G2	HAUTS DE France		PACA	
2	05-mars	17h	G2	Luxembourg		NOUVELLE AQUITAINE	
3	06-mars	17h	G2	HAUTS DE France		NOUVELLE AQUITAINE	
4	06-mars	15h	G2	PACA		Luxembourg	
5	07-mars	11h	G1	HAUTS DE France		Luxembourg	
6	07-mars	11h		PACA		NOUVELLE AQUITAINE	

J4 le 8 mars

repos

J5 le 9 mars Phase de classement, ½ finales et finales de niveaux :

Jets de 7m en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire en ½ finales et finales de niveaux

1^{ère} Salle, ½ Finales croisées : 2 salles

9h 4^{ème} G1 / 4^{ème} G2, 11h 4^{ème} G3 / 4^{ème} G4 15h 3^{ème} G1 / 3^{ème} G2, 17h 3^{ème} G3 / 3^{ème} G4

2^{ème} Salle, ½ Finales croisées

9h 2^{ème} G1 / 2^{ème} G2, 11h 2^{ème} G3 / 2^{ème} G4 15h 1^{er} G1 / 1^{er} G2, 17h 1^{er} G3 / 1^{er} G4

J6 le 10 mars Finales : 4 Salles

Jets de 7m en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire en ½ finales et finales de niveaux

1^{ère} Salle,

8h45 place 15-16, 10h30 place 9-10

2^{ème} Salle,

8h45 place 13-14, 10h30 place 7-8

3^{ème} Salle,

8h45 place 11-12, 10h30 place 5-6

4^{ème} Salle,

9h30 place 3-4, 12h place 1-2

13h30 Remise du Trophée et des médailles

REGLEMENT SPORTIF

- **Matches de poules** : Victoire 3 pts, Nul 2 pts, Défaite 1 pt.

Rencontres de 2X30' avec 10' de mi-temps, exclusion 2', 1 temps-mort par équipe et par mi-temps

- **En cas d'égalité à l'issue de la phase de poule**, les équipes sont départagées selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) par le nombre de points à l'issue de la poule dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
- 2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
- 3) par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1 et 2,
- 4) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2 et 3,
- 5) par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, dans le sexe considéré et dans la catégorie d'âge concernée par la compétition interpoles (**en 2017-2018 ceux nés en 2000, 2001 et 2002**), en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2, 3 et 4.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire d'un match éliminatoire et lors des finales de classement, il est directement procédé à l'épreuve des jets de 7m, en se reportant pour application au point 3.3.6 du Règlement Général des Compétitions Nationales.

- **En cas de disqualification directe d'un joueur et/ou d'un officiel**, donc hors cas d'une 3^{ème} exclusion dans une même rencontre, il appartient à la Commission de discipline spécifique des Interligues, après avoir mis à même le licencié concerné de fournir ses observations, d'infliger ou non une éventuelle sanction disciplinaire.
Sa composition, à minima de 3 membres, sera donnée aux responsables d'équipes lors de la 1^{ère} réunion technique. Aux fins d'instruction, la Commission pourra utiliser tous les éléments à sa disposition (FDME, rapport d'arbitres ou d'officiels, audition des acteurs concernés par les faits de jeu, témoignages divers, supports vidéo et multimédias, etc.).
La Commission pourra décider de prononcer des sanctions disciplinaires allant de l'avertissement à la suspension de toute fonction pour le reste de la compétition.
Seul le nombre de matchs restant à disputer lors de cette compétition pourront faire l'objet de la sanction infligée par la Commission de discipline.

Limites d'utilisation des joueurs :

16 joueurs sont utilisables par équipe pour l'ensemble du tournoi sans remplacement possible en cours de tournoi. **UNIQUEMENT CEUX SUR LES LISTES DEPOSEES A LA FFHB ET VALIDEES PAR LA DTN.**

La présentation des licences, et à défaut d'une pièce d'identité, à la réunion technique ou lors du rajout d'un joueur sur la liste est une obligation, faute de quoi, le joueur ne peut être autorisé à participer au tournoi.

Taille des ballons utilisés pour le tournoi : taille 3 (56/58)

ARBITRAGE

Les JAJ seront invités par la CNJA suite à la détection ainsi que sur les IL N-1 et N-2 ; ceci à partir d'octobre 2017.

Nous aurons besoin de 8 binômes pour chaque compétition IP F et IP M.

Le PPF Arbitrage va réellement démarrer.

Les JAJ seront invités sur la totalité de la compétition et pris en charge par la CNJA.

Les accompagnateurs seront des CTS et CTF, diplômés du Formateur de formateur valence arbitrage.

Nous allons travailler avec l'EHF, la CNJA fournira 5 binômes et l'EHF 3 binômes + un formateur. Le stage sera en anglais

REGLEMENT FINANCIER

La FFHB prendra en charge pour toutes les délégations les frais d'hébergement et de restauration pour **18 personnes (16 joueurs maximum - 2 cadres maximum qui sont obligatoirement responsable de site du pôle, pour les ligues à 1 seul site : le responsable du site et un adjoint).**

En supplément la fédération prendra exclusivement en charge l'hébergement-restauration pour le kinésithérapeute ou le médecin qui accompagnerait la délégation.

Arrivée le jour 1 pour le diner, jusqu'au jour 7 déjeuner + repas froids du soir.

Les ligues métropolitaines régleront un montant forfaitaire de 6000 euros pour la saison 2017/2018 pour participer aux 4 compétitions, interligues masculins et féminins et Interpoles masculins et féminins. Toute demande d'hébergement-restauration supplémentaire sera à traiter directement avec l'organisateur pour prise en charge directe par la ligue d'origine.

Chaque ligue réglera ses frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition.

Une péréquation, hors ultra-marins, sera effectuée sur la base de 19 personnes (16 joueurs maxi + 2 cadres maxi ou 3 cadres si présence d'un personnel médical) par le service comptabilité de la FFHB sur une base forfaitaire kilométrique définie annuellement, en prenant en compte la distance correspondant au déplacement **du lieu d'implantation du site excellence** (pour l'Occitanie : Montpellier, pour PACA : St Raphael) au lieu de compétition.

Les modalités de prise en charge (hébergement + déplacement) des équipes ultra-marines sont définies par la FFHB en concertation avec leurs représentants élus.

DATES RETENUES

Les dates retenues pour la compétition 2018 sont :

Garçons : du 4 mars, arrivée pour le diner, au 10 mars 2018, départ l'après midi.